

Image not found or type unknown



Dépôt de garantie a l'agence sans prendre le logement

Par **Ielie86**, le **27/09/2008** à **13:12**

Bonjour,

J'ai déposé à une agence un dépôt de garantie afin de réserver un studio que je comptais louer (je n'ai pas signé de bail ni aucun autre papiers) Cependant, j'ai d'ici la trouvé un autre logement plus intéressant.

Puis-je récupérer le chèque de dépôt de garantie a l'agence?

je compte sur vous, emrci d'avance
aurélie